

IMPORTANT

Le projet de mise en place d'un lieu d'enfouissement des déchets à Saint-Cyrille-de-Lessard doit à notre avis faire l'objet d'un débat public élargi. Pourquoi?

1. Risques pour l'eau potable

Notre prise d'eau potable pourrait éventuellement être affectée par un accident technologique ou une erreur humaine au niveau du système de traitement des eaux de lixiviation. Elle pourrait même être éventuellement reconnue comme étant contaminée suite à un resserrement des normes de qualité ou suite à la prise en considération de nouveaux paramètres de qualité de l'eau potable.

2. Risques de fuites dans des sols perméables

Un site construit sur des dépôts argileux assure une sécurité accrue comparativement à un autre emplacement, comme celui de Saint-Cyrille, où de tels dépôts imperméables ne sont pas présents. Les impacts potentiels qui pourraient affecter les eaux souterraines au niveau du site choisi (bien que le projet prévoie la pose de membranes), s'il survient un accident, sont réels.

3. Risques associés à la circulation

Les impacts associés au transport des déchets, en particulier, le passage des camions dans Saint-Eugène et dans Saint-Cyrille-de-Lessard, représentent des risques accrus d'accidents. Cette circulation dans des petites localités constitue également une nuisance pour la qualité de vie des résidents.

Un site localisé beaucoup plus près du centre de la zone à desservir permettrait que les dérangements et les risques liés à la circulation des camions s'étendent sur des territoires plus restreints, à proximité des zones génératrices de matières résiduelles. Il s'en suivrait une économie appréciable à long terme.

212

DM4.5

Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Saint-Cyrille-de-Lessard

MRC L'Islet

6212-03-045

Participez aux Audiences publiques et faites valoir votre point de vue

Des audiences publiques sur l'implantation du site d'enfouissement se tiendront en mars et avril à Saint-Cyrille. Nous vous invitons à y assister et à prendre part en grand nombre aux discussions.

LIEU

Centre des loisirs
de Saint-Cyrille-de-Lessard
295, rue Principale

DATES

Première session:
Mardi 29 mars à partir de 19h
Mercredi 30 mars à partir de 13h et 19h
Judi 31 mars à partir de 13h et 19h*

Deuxième session:
Mardi 26 avril à partir de 19h
Mercredi 27 avril à partir de 13h et 19h
Judi 28 avril à partir de 13h et 19h*

* si nécessaire



J'appuie les démarches du comité de citoyens de L'Islet/Saint-Cyrille et je demande une réévaluation de la décision sur l'emplacement du futur site d'enfouissement sanitaire des MRC de L'Islet et Montmagny.

Nom

Localité

Nom

Localité

Nom

Localité

Important :

Veillez indiquer votre localité:
Saint-Cyrille, Saint-Eugène,
L'Islet, L'Islet-sur-Mer.

IMPORTANT

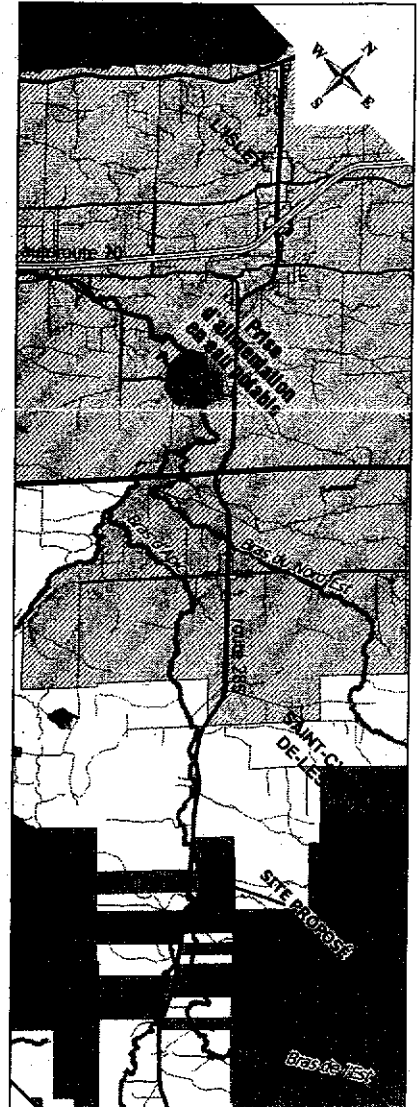
À TOUS LES RÉSIDENTS DE SAINT-CYRILLE ET DU GRAND L'ISLET

1. Savez-vous qu'il est prévu que le site d'enfouissement des MRC de L'Islet et de Montmagny soit situé à Saint-Cyrille?
2. Savez-vous que les eaux de lixiviation (eaux traitées émanant du site) se déverseront dans la rivière Bras d'Apic, en amont de la prise d'eau potable desservant le grand L'Islet?
3. Savez-vous que la quiétude du village de Saint-Cyrille et d'une partie du secteur de Saint-Eugène sera grandement perturbée par le passage quotidien des nombreux camions servant au transport des déchets?

Le Comité de citoyens de L'Islet/Saint-Cyrille a fait des représentations auprès du ministre de l'Environnement pour demander la tenue d'Audiences publiques en rapport avec ce projet.

Selon nous, il est clair que le processus de sélection du site a été conduit de façon discutable. Le choix de l'emplacement du site d'enfouissement doit impérativement être reconsidéré:

- parce qu'il ne constitue pas le choix le plus sécuritaire pour l'environnement et la santé;
- parce que ce choix affectera la qualité de vie des résidents;
- parce que la mise en œuvre d'un nouveau site aura des impacts économiques non négligeables pour plusieurs décennies.



Voir au verso pour davantage d'information

Nous croyons qu'une revue du processus de sélection devrait être menée de façon très sérieuse, en faisant la balance des avantages et des inconvénients.

Aussi, nous demandons que la décision sur le choix de l'emplacement soit reconsidérée.

Si vous appuyez notre démarche, nous vous invitons à signer votre nom au verso et à déposer ce coupon d'ici le **vendredi 8 avril** dans les boîtes prévues à cet effet à l'un des endroits suivants:

Saint-Cyrille-de-Lessard

Secteur Saint-Eugène

Secteur L'Isletville

Secteur L'Islet-sur-Mer

Alimentation Guimond

1, chemin Lessard Ouest

Normand meubles (PH inc.)

251, rue de l'Église

Bureau de la Municipalité de L'Islet

156, 5^e Avenue

Épicerie Jean-Pierre Caron

75, chemin des Pionniers Est

Vous pouvez aussi envoyer le coupon par la poste à l'adresse suivante:

Comité de citoyens de L'Islet/Saint-Cyrille

248, rue Principale

Saint-Cyrille-de-Lessard (Québec) G0R 2W0